



L'équipe enseignante souhaite la bienvenue à votre enfant et sa famille pour cette nouvelle année scolaire !

EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Directrice : Mme

TPS/PS/MS/GS : Mme
Mr

ATSEM : Mme

CP/CE1: Mme

CE2/CM1/CM2 : Mme

Remplaçante affectée sur l'école : Mme

AESH :

HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h45 - 9h00				
Classe	9h00 - 12h00				
APC	12h00 - 12h30	12h00 - 12h30		12h00 - 12h30	X
Repas	12h00 - 14h00	12h00 - 14h00		12h00 - 14h00	12h00 - 14h00
Classe	14h00 - 16h15	14h00 - 16h15		14h00 - 16h15	14h00 - 16h15
Garderie	16h15 - 18h00	16h15 - 18h00	12h00 - 12h30	16h15 - 18h00	16h15 - 18h00

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école restent fermées. Les enfants peuvent entrer et sortir de l'école, sur les temps de garderie, aux moments suivants :

Matin : 7h45 - 8h00 - 8h30 - Librement entre 8h50 et 9h00

Après-midi : 16h15 - 16h30 - 17h00 - 17h30 - 18h00

SIGNALER UNE ABSENCE

En cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de nous prévenir avant 9h par téléphone, par mail ou sur l'ENT.

LIAISON ECOLE / FAMILLE

Nous sommes une école labellisée E3D (école en démarche de développement durable). Ainsi, afin de réduire notre utilisation de cahiers et de papiers, les élèves n'auront pas de cahier de liaison cette année. La liaison école/famille se fera via l'ENT (Espace Numérique de Travail). Nous vous informerons prochainement de sa mise en place.

DOCUMENTS DE RENTRÉE

Votre enfant a reçu ce jour sa pochette de rentrée. Elle contient tous les documents indispensables pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'école. Ils sont à nous retourner au plus tard le **lundi 13 septembre** :

- La fiche de renseignement pré-complétée à **modifier en rouge**.
- La fiche sanitaire 2021/2021 à **modifier en rouge**
- L'autorisation de droit à l'image
- L'autorisation de participation aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Merci d'ajouter à ces documents une attestation d'assurance. Nous vous rappelons qu'une assurance « **responsabilité civile** » et « **individuelle accidents corporels** » est obligatoire (circulaire n°99-136 du 21/09/1999). Merci de demander à votre assureur une attestation où figurent les deux éléments soulignés. Nous n'accepterons pas les attestations ne présentant pas ces deux mentions.

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire nous permet de faire face à toutes les dépenses liées à la vie de la classe. C'est également un moyen de financement des sorties scolaires. Votre participation est facultative, mais sachez qu'il s'agit d'un don très important pour le bon fonctionnement de l'école. La cotisation peut être réglée en espèces (dans une enveloppe fermée et marquée aux nom et prénom de l'enfant), ou bien par chèque à l'ordre de la coopérative scolaire. Vous pouvez regrouper les règlements si vous avez plusieurs enfants. Nous vous remercions par avance pour votre participation.